

Cahier des charges d'achat de formation

MISE EN CONCURRENCE POUR :

**<ACTIONS DE FORMATION DESTINEES AUX SALARIES DES ASSOCIATIONS -CHANTIERS D'INSERTION –
ACTIVITES AGRICOLES ET ANNEXES>**

Dans le cadre du Plan de formation mutualisé interentreprises du FAFSEA

Région : MARTINIQUE

CdC_15_0005_2016_actions collectives - ACI



L'énergie de vos projets

① CONTEXTE DE LA DEMANDE

1.1 L'OPCA FAFSEA

Le FAFSEA : Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles et activités annexes est un OPCA*/OPACIF** de référence (*Organisme paritaire collecteur agréé/ **Organisme paritaire collecteur agréé pour le Congé individuel de Formation) en matière de formation professionnelle pour les entreprises agricoles et les secteurs connexes entrant dans le champ de son agrément. Pour plus de détail sur le FAFSEA, on se réfèrera à la Charte de Collaboration pour les achats directs de formation du FAFSEA ainsi qu'au site internet www.fafsea.com

Ayant le souci d'apporter une offre de formation la plus adaptée à la demande de ses adhérents, le FAFSEA met en œuvre une politique de qualité sur ses achats directs de formation.

Les activités dominantes, les spécificités et quelques chiffres repères de la région Martinique sont présentés sur :

« *L'essentiel du FAFSEA en Martinique* »

http://www.fafsea.com/docs/delegations/E_Martinique.pdf

1.2 Contexte général de la demande

Origines de la demande

Dans le cadre de son activité de financeur de la formation à destination des salariés, le FAFSEA vous sollicite pour la mise en œuvre d'actions de courte durée. Cette demande émane des besoins formulés par les professionnels, employeurs et salariés. Ces actions collectives seront financées sur des fonds mutualisés du Plan Interentreprises Régional 2016.

Contexte professionnel

Les structures d'insertion dont l'activité principale ressort du champ de compétences du FAFSEA (production agricole, JEV...) se doivent d'apporter une réponse aux problématiques sociales et de l'emploi en permettant à chacun des acteurs de monter en compétences et de se professionnaliser.

Le dirigeant associatif – Directeur- d'une structure d'insertion doit désormais se comporter comme un entrepreneur social et assurer la pérennité de son activité économique comme une entreprise classique.

L'encadrant social et professionnel assure l'accompagnement social et professionnel des salariés en insertion. L'encadrant, en principe bon technicien, doit être aussi un formateur, un accompagnateur, un animateur et un évaluateur des compétences acquises par les salariés.

Le salarié en parcours d'insertion doit pouvoir s'insérer durablement d'où la nécessité d'une phase de professionnalisation précédée la plupart du temps de formations liées au savoir-être et à l'employabilité.

Le présent cahier des charges concerne donc la formation des salariés des associations - chantiers d'insertion à caractère agricole – directeurs, encadrants techniques et salariés en insertion.

② DISPOSITIF DE FORMATION OBJET DU CAHIER DES CHARGES

L'annexe technique jointe au présent cahier des charges précise la nature de la demande.

Dans le cas où les actions de formation s'inscrivent dans le cadre de dispositions réglementaires particulières, les prestataires de formation se référeront aux exigences fixées par les textes.

De même, si la mise en œuvre des formations exigent des références ou des habilitations particulières de la part des prestataires de formation, ceux-ci fourniront au FAFSEA une copie des agréments / habilitations requises.

③ CLAUSES DE COLLABORATION ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLABORATION ENTRE LE FAFSEA ET LES PRESTATAIRES DE FORMATION

Dans le cadre de l'achat direct de formation par le FAFSEA, objet du présent cahier des charges pour la mise en concurrence des prestataires, le ou les prestataire(s) de formation s'engagent à respecter les clauses de collaboration et les principes de fonctionnement décrits dans la Charte de collaboration¹ pour les achats directs de formation du FAFSEA, notamment pour ce qui concerne :

- Le fonctionnement du FAFSEA et ses modalités de consultation des prestataires de formation ;
- Le processus administratif propre au Plan Mutualisé Interentreprises ;
- Les conditions financières d'achat des prestations de formation ;
- Les exigences documentaires requises pour le prestataire.

¹ La charte de collaboration pour les achats directs de formation du FAFSEA est téléchargeable sur le site www.fafsea.com, Espaces Partenaires > Organismes de formation.

④ FORME ATTENDUE DE LA REPONSE AU CAHIER DES CHARGES

Les propositions des prestataires de formation présenteront plus particulièrement les éléments suivants :

- La reformulation de la demande et des enjeux perçus, mettant en évidence la capacité du prestataire à identifier des objectifs intelligibles et à adapter son offre au public ;
- La connaissance spécifique du secteur et/ou du sujet à traiter ;
- Les références du prestataire de formation, notamment en termes de capacité à faire et de résultats obtenus, les labels / certifications qualité détenus, ainsi que les références des intervenants prévus (salariés du prestataire ou sous-traitants), notamment en termes de qualification, de diplôme et de maintien de leurs compétences techniques et pédagogiques (CV) ;
- Les différents éléments relatifs au public visé par l'action, les conditions d'organisation de la formation, son encadrement, tant du point de vue logistique (dont accessibilité) que pédagogique,
- Les moyens de communication prévus pour le recrutement des stagiaires ;
- Le projet de formation proposé, les modalités pédagogiques aux différentes étapes du processus de formation ainsi que le dispositif d'évaluation prévu en amont de la formation et en aval, et plus particulièrement en cas de certification des compétences à l'issue de la formation ;
- Le coût de l'action précisant, en tant que de besoin, les coûts d'ingénierie, d'animation et les coûts logistiques ;
- Les éléments complémentaires utiles à la compréhension de la proposition et plus particulièrement :
 - L'engagement du prestataire à respecter les dispositions mentionnées aux articles L.6352-3 à L.6352-5, L.6353-1, L.6353-8 et L.6353-9
 - Les modalités d'accès des tiers aux informations relatives aux activités du prestataire

Les réponses respecteront le cadre proposé en annexe, auxquelles seront jointes les « Fiche action » et « Fiche Organisme » téléchargeables sur le site web du FAFSEA, à remplir au format Word :

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_formation.doc

http://www.fafsea.com/docs/OF/siege/PI_fiche_organisme_formation.doc

Les offres en réseau ou la sous-traitance peuvent être possibles mais doivent être précisées dans la réponse, en distinguant les coordonnées du porteur du projet de celles des autres intervenants.

⑤ DIMENSIONS DU MARCHÉ

Le présent marché est constitué de :

- *6 actions de formation*

Le présent marché sera attribué à plusieurs prestataires (pluri attributaire)

Le FAFSEA informe les prestataires que le marché objet du présent cahier des charges est réputé valable pour l'année 2016.

Les éventuelles volumétries renseignées dans les annexes techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient engager le FAFSEA.

Le FAFSEA n'est pas engagé en termes de volume d'affaires ni de règlement de frais en dehors des actions qui seront effectivement mises en œuvre à la survenance du besoin, contractualisées dans le contrat de prestation de services.

⑥ SELECTION DES OFFRES

Pour ses achats, le FAFSEA définit des critères adaptés aux besoins de chaque marché. Pour mémoire, les offres sont dans un premier temps analysées sur leur caractère de recevabilité : conformité du dossier proposé aux exigences du cahier des charges ainsi que respect des exigences réglementaires de la part du prestataire.

Pour le présent marché, les critères appliqués pour la sélection des réponses sont les suivants :

1/ Références de l'organisme prestataire : expériences (connaissance du contexte socioprofessionnel, du sujet à traiter), références légales et labels qualité ; capacité à faire et résultats obtenus ;

2/ Références des intervenants salariés et/ou des sous-traitants ; formation professionnelle continue des intervenants ;

3/ Démarche pédagogique : méthodes et moyens adaptés au(x) public(s) cible(s) et à l'action envisagée, aux exigences du type de formation demandé ainsi qu'aux objectifs professionnels visés ;

4/ Dispositif d'évaluation prévu : pré-requis, positionnement, évaluation en cours de formation, mesure des acquis ; modalités de certification à l'issue des formations (le cas échéant) ;

5/ Capacité de mobilisation : moyens de communication mobilisés pour le recrutement des stagiaires et moyens mis en œuvre pour la gestion administrative des dossiers de la formation ; transparence et lisibilité des activités du prestataire

6/ Coût d'intervention : en €/h/stagiaire, en valeur TTC, détaillé le cas échéant ;

7/ [Couverture géographique (le cas échéant)]

Dans le cas de marchés multi-attributaires : le FAFSEA se réserve la possibilité de négocier sur l'ensemble des critères avec les 5 premiers prestataires retenus à l'issue de la sélection.

⑦ CONDITIONS DE RECEPTION DES OFFRES

Le dossier de réponse est à adresser en format électronique à : martinique@fafsea.com

Adresse de la délégation régionale du FAFSEA

FAFSEA – Délégation Martinique

Immeuble la Chapelle – Rue Case Nègre

Place d'Armes

97232 LE LAMENTIN

Tél. : 05 96 51 92 12

Réponse attendue pour le vendredi 09 SEPTEMBRE 2016 au plus tard, à 13 heures

La décision d'attribution du FAFSEA interviendra au plus tard le 30/09/2016

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR PAR LE PRESTATAIRE DE FORMATION :

1-☐ *Le récapitulatif des offres du prestataire (modèle ci-après en format Word)*

2-☐ *Le cadre de réponse, comportant le coût de la formation (point 7) et l'engagement signé du prestataire (point 10)*

3-☐ *Fiche organisme au format Word*

4-☐ *La ou les fiches action au format Word*

5-☐ *Les CV des intervenants (modèle proposé en annexe du cadre de réponse) comprenant leur parcours de formation initiale et continue*

6-☐ *Le programme de formation*

7-☐ *Habilitations et/ou agréments, labels et/ou certifications « qualité » (point 8)*

Au cas particulier, en fonction des actions mises en œuvre :

8-☐ *Descriptif des moyens techniques mobilisés pour l'action*

9-☐ *Récapitulatif des intervenants et des sessions / séquences formation assurées par leurs soins*

RECAPITULATIF DES OFFRES

Identification du prestataire de formation :

Le prestataire :

.....

.....

Numéro de SIRET :

Propose au FAFSEA l'ensemble des prestations de formation suivantes :

Index de la consultation (référence FAFSEA = CDC_rr_xxxx_aaaa_Theme)	Titre des actions de formation objets de l'offre	Cadre réservé au FAFSEA

Date : /...../2016